

**République Française**  
**MAIRIE DE CUTS**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2025**

**Président** : M. Guy GODEFROY, Maire

Secrétaire de séance : Edith SEZILLE DES ESSARTS

MM. GODEFROY, DE Ré, CHARTREL, DURAND, MARCHANDISE

Mmes SIMON, BIAVA, DESTALMINIL, HARDIER-QUINT, MOPIN, SEZILLE DES ESSARTS,

**Pouvoirs** : Nathalie HERVAUX à M. GODEFROY, M. PLUCHE à M. DURAND.

**Absents** : M. Aymeric LECAT, Christophe POIRET.

Chaque membre du Conseil municipal ayant eu le procès-verbal du 4 avril 2025, Monsieur le Maire procède au vote. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Sur présentation de Monsieur le Président et après débat,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête les subventions 2025 comme suit :

- Association de Bizy	350.00 €
- Association Cuts qui Bouge	300.00 €
- Association Les Amis de l'Ecolier	350.00 €
- A.S.C. CUTS	350.00 €
- Prix de Pommery	45.00 €
- Entr'aid / Addict	150.00 €
- Association ENVOL	50.00 €
- Association des Donneurs de sang bénévoles	150.00 €
- LIB 44	100.00 €
- Restos du Coeur	800.00 €
-EN Avent CUTS	500.00 €
- Association CHATS' PERCHES	100.00 €
- Subventions diverses	750.00 €

TOTAL 4 000.00 €

Il est rappelé que le versement des subventions est soumis au dépôt en Mairie des résultats de l'année précédente et des projets en prévision.

**PARTICIPATION COMMUNALE AUX CENTRES DE LOISIRS**

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de verser une participation communale au Centre Social Rural de GUISCARD pour les centres de loisirs des petites vacances (février, Pâques et la Toussaint), les grandes vacances (Juillet et août) et les mercredis au titre de l'année 2025 soit :

- 9,00 € par jour et par enfant, 4,50 € par demi-journée les mercredis

**CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la nécessité de créer un emploi permanent d'Adjoint Administratif à temps non complet soit 11/35<sup>ème</sup> hebdomadaire pour les besoins du service. Il est proposé de recruter un fonctionnaire de catégorie C déjà expérimenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste d'Adjoint administratif à temps non complet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025.

### **AVANCEMENT DE GRADE DANS LA FILIERE TECHNIQUE**

Monsieur le Maire fait état de la carrière d'un adjoint technique. Au vu de ses compétences et de la possibilité de le promouvoir, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder à l'avancement de grade de cet adjoint technique titulaire et de créer un poste d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

### **TARIFS REPAS DU 14 JUILLET**

Madame SIMON, Adjointe aux Fêtes et Cérémonies, rappelle que le repas organisé le 14 juillet est offert à la population cutsoise. Les boissons restent à la charge des participants et les personnes extérieures au village peuvent s'associer aux festivités.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs pour le repas du 14 juillet 2025 comme suit :

- 18,00 € le repas pour les extérieurs au village
- 20,00 € la bouteille de champagne
- 2,00 € la bière
- 8,00 € la bouteille de vin blanc, de rosé ou de vin rouge
- 2,00 € la bouteille d'eau pétillante
- 1,00 € la bouteille d'eau plate
- 1,00 € Coca Cola Canette
- 2,00 € le soda 1 Litre
- 2,00 € le jus d'orange 1 Litre
- 3,00 € le Coca-Cola 1.5 Litre

### **PRIX DE POMMERY**

Lors du tirage du Prix de Pommery le 14 juillet 2025, deux jeunes de CUTS ont été tirés au sort. Suite au vote des subventions 2025, le 13 juin dernier, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de verser la somme de 45,00 € à Mademoiselle Chloé GUYARD et Monsieur Mathias SAUVAGE.

### **Commission Travaux :**

- Le busage des fossés rue du Jonquoy est prévu sur 120 mètres environ.
- Les travaux de réhabilitation du bâtiment communal situé 145 place du maréchal Leclerc s'achèveront le 26/12/2025.

### **Affaires diverses :**

- Les devis présentés concernant les structures de jeux pour enfants ont été validés à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

**Pour extrait certifié conforme  
Le Maire, Guy GODEFROY**